

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 037-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.164

Déposée le: 16.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Fuchs (Bern, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pour des petits secouristes en herbe dans les écoles bernoises

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

1. introduction d'un cours obligatoire de premiers secours (secouristes) dans les écoles (en collaboration avec des associations de samaritains, la Croix-Rouge suisse, etc.) ;
2. maintien de l'obligation d'assister à un cours de premiers secours pour obtenir le permis de conduire.

Développement :

Savoir apporter les premiers secours profite à chacun tout au long de sa vie. Connaître les fondamentaux permet de dépasser les blocages pour agir rapidement et pratiquer les bons gestes en cas d'urgence.

Sans qu'on puisse se l'expliquer, de plus en plus d'offices de la circulation routière souhaitent que la formation de premiers secours ne soit plus une condition pour l'obtention du permis de

conduire – ce qui revient à souhaiter que de moins en moins de personnes sachent à l'avenir apporter les premiers soins, alors que tout le monde sait que les premiers secouristes sur place sont des anonymes.

D'après l'Office fédéral de la statistique, environ 60 personnes meurent chaque jour en Suisse d'une crise cardiaque (sans compter les victimes de la route). A l'année, cela fait donc plus de 21 000 morts par infarctus du myocarde.

Pour neuf personnes sur dix, un arrêt cardio-circulatoire (mort soudaine par arrêt cardiaque) qui survient en dehors de l'hôpital signifie la mort. La réanimation immédiate, par massage cardiaque et respiration artificielle (BLS, basic life support), et la défibrillation à l'aide d'un défibrillateur automatique externe (AED), permettent de sauver plus de vies.

La société suisse de sauvetage (SSS) propose aux jeunes à partir de dix ans révolus de passer le brevet Jeune Sauveteur.

Les associations de samaritains ont leurs propres groupes de jeunesses, les HELP, dont la devise est « Harmonie, Echange, Loisirs, Prévention », qui permettent aux secouristes en herbe de faire des expériences qui leur serviront à vie.

Deux heures de cours de réanimation par année scolaire seraient déjà suffisantes pour acquérir les connaissances nécessaires.

Destinataire

- Grand Conseil